Nicole CORRIN
Présidente de l'Union Locale
du canton de Lanmeur
B. P. 13
29227 LANMEUR

LANMEUR, LE 11 JANVIER 1978

78 01 11 LIL LANM.

Monsieur Jean Yves POULMARC'H Ecole Publique 29126 PLONEVEZ DU FAOU

Monsieur.

Vous serait-il possible de verser à l'ULAMIR du canton de Lanmeur soit tout, soit une partie de la part ULAMIR Lanmeur sur les subventions que l'UDAMIR a touchées pour le financement de poste d'animateur.

Nous nous trouvons en rupture de trésorie, de ce fait des menaces de non paiement de salaire pèsent sur notre animateur. Il importe, compte tenu du délai que mettent les subventions votées par le conseil d'administration, à arriver, que nous puissions faire la jonction avec le Budget 1978.

En souhaitant que vous pourrez, très rapidement, satisfaire notre demande, Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La subvention est à verser au compte bancaire suivant : CREDIT ABRICOLE N° 02697955001.

Verse subvention le 2/12/77 au c MB de 6250 600 Lenovation Kinale escercia 77

La Présidente,

DU CANTON DE LANMENTE

Táttabana 97 61 6/